



GUIDE

DE L'ACHETEUR

ET DU VENDEUR

DE VOLAILLES

DE BASSE-COUR

VOUS ACHETEZ?

En tant qu'acheteur ou acheteuse de volailles de basse-cour, vous devriez observer les consignes qui suivent.

1 S'informer sur les pratiques d'élevage adoptées dans l'établissement de vente :

- Quelles sont les mesures de biosécurité mises en œuvre?
- Quelle est la provenance des oiseaux?

Pour connaître les mesures de biosécurité recommandées quant aux élevages de volailles de basse-cour, consultez le site Web www.mapaq.gouv.qc.ca/bassecour.

Évitez les élevages qui réunissent plusieurs tranches d'âge d'oiseaux ou de nombreuses espèces ou qui achètent des oiseaux d'origines diverses ou de provenance inconnue.

2 Obtenir l'historique sanitaire du troupeau et de l'oiseau pour une période minimale de 12 mois :

- Demander une copie des tests de dépistage et des rapports des récentes visites vétérinaires;
- Connaître le statut vaccinal du troupeau et de l'oiseau ainsi que la vermifugation utilisée;
- Obtenir une description des problèmes de santé (mortalité, signes respiratoires, diarrhée, boiterie) rencontrés et se renseigner sur les traitements antibiotiques ou autres qui ont été appliqués;
- Recueillir l'information sur les périodes de retrait (délai à respecter avant de pouvoir consommer les œufs ou la viande), le cas échéant.

3 Vérifier que les tests de dépistage des maladies visées ont été réalisés, de préférence avant l'arrivée des oiseaux à la ferme d'accueil et concernant :

- la laryngotrachéite infectieuse;
- *Mycoplasma*;
- *Salmonella* Enteritidis;
- les mites et les poux.

4 Vérifier l'apparence physique des oiseaux en prêtant attention aux points suivants :

- Les oiseaux se tiennent debout, marchent et courent, grattent le sol ou sont assis, mais se relèvent lorsqu'ils sont dérangés (les dindes ne grattent pas le sol);
- Les oiseaux ont un bon état de chair, ils sont alertes et actifs, le plumage et les pattes sont propres, les yeux brillent et sont bien ouverts;
- Les crêtes et les barbillons des dindes et des poulets sexuellement matures et en ponte sont développés et bien rouges;
- Les fientes sont bien formées et brunâtres avec un peu de blanc (urates).

5 Préparer le logement et l'équipement nécessaires, en se préoccupant de certains éléments particuliers :

- La salle ou la cage est d'une dimension appropriée et elle procure un confort adapté aux besoins de l'espèce;
- Le local est chauffé et bien ventilé;
- La mangeoire et l'abreuvoir sont adaptés à la taille et aux besoins des oiseaux;
- Il y a à disposition une balance précise aux 10 grammes près;
- Une zone d'isolement est aménagée;
- Le nettoyage et la désinfection du logement et de l'équipement ont été faits avant l'arrivée des oiseaux de manière à éviter la transmission de maladies.

6 Préparer les volailles pour le transport, en veillant aux points suivants :

- Utiliser une cage, une boîte ou tout autre contenant aéré dont la surface est recouverte de matériel absorbant et qui comporte suffisamment d'espace pour que les oiseaux puissent se tenir en position assise et se retourner;
- Nettoyer le contenant et le véhicule avant et après le transport des volatiles.

7 Isoler les oiseaux pour un minimum de deux semaines, préférablement durant quatre semaines, tout en leur prodiguant des soins minutieux :

- Peser les oiseaux dès leur arrivée et encore chaque semaine pour avoir l'assurance qu'ils maintiennent ou augmentent leur poids;
- Nourrir, soigner et visiter les nouveaux arrivants après les autres;
- Observer les oiseaux au moins une fois par jour pour détecter tout signe de maladie;
- Communiquer avec un médecin vétérinaire dès qu'apparaît une anomalie (ex. : perte d'appétit ou de poids, apathie, diarrhée, mortalité, etc.) ou pour toute question concernant la prévention des maladies infectieuses, y compris la vaccination recommandée pour le troupeau;
- Appliquer en tout temps les mesures de biosécurité recommandées.



Tout achat de nouvelles volailles comporte un risque d'introduction de maladies dans un élevage.

Certaines maladies peuvent être graves et contagieuses, telles que la laryngotrachéite infectieuse, la mycoplasmosose ou la maladie de Marek. Qui plus est, les oiseaux infectés demeurent porteurs à vie et peuvent transmettre la maladie à leurs congénères. Il importe donc de connaître le statut sanitaire du troupeau dans l'établissement de vente afin d'éviter de contaminer l'élevage d'accueil. De même, il y a lieu de préparer les installations pour recevoir les nouveaux volatiles.

VOUS VENDEZ?

À titre de vendeur ou de vendeuse, vous devriez suivre les recommandations décrites ci-dessous.

- Mettre en œuvre les mesures de biosécurité recommandées et les appliquer en permanence, notamment en encadrant la venue des visiteurs (ex. : utilisation de bottes de plastique, d'un survêtement et d'un bonnet, lavage des mains, etc.). Pour connaître les mesures de biosécurité courantes, consultez le site Web www.mapaq.gouv.qc.ca/bassecour.
- Assurer un suivi vétérinaire au moins une fois l'an, accompagné d'un dépistage des maladies d'importance et d'un programme de vaccination et de vermifugation. Les analyses de laboratoire ne garantissent pas à 100 % l'absence d'une maladie et plusieurs tests consécutifs peuvent être nécessaires. Un médecin vétérinaire pourra vous conseiller à ce sujet.
- Communiquer avec un médecin vétérinaire si des signes de maladie se manifestent. Il pourra confirmer le diagnostic et soutenir la mise en place des mesures de contrôle et de prévention appropriées.
- Tenir un registre des vaccins et des médicaments qui ont été administrés aux oiseaux, détaillant notamment les dates de traitement, les doses et les temps de retrait.
- Mettre à la disposition de l'acheteur l'information sur l'état de santé de l'oiseau et du troupeau et sur les traitements qui ont été prescrits.
- Mettre en œuvre des mesures d'isolement pour les oiseaux participant à des expositions ou à des foires agricoles ou à l'arrivée de nouveaux sujets et veiller à ce que les vaccins et vermifuges recommandés ou obligatoires soient à jour.





www.mapaq.gouv.qc.ca/bassecour

CHAIRE EN RECHERCHE AVICOLE
Faculté de médecine vétérinaire



Université 
de Montréal

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec  
 